RAPPORT ANNUEL

Exercice au 29 décembre 2017

MAIF RETRAITE CROISSANCE DURABLE

FCP Actions de pays de la zone euro

Commercialisateur
PARNASSE - MAIF - 50, avenue Salvador Allende - 79029 Niort Cedex 9

Société de Gestion
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS

Dépositaire et Conservateur
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion comptable :
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 29 décembre 2017

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

Le Fonds est un Fonds Nourricier du Fonds MAIF CROISSANCE DURABLE. Les actifs du Fonds MAIF RETRAITE CROISSANCE DURABLE sont composés en totalité et en permanence de parts du Fonds MAIF CROISSANCE DURABLE et à titre accessoire de liquidités.
Sa classification, son objectif de gestion, son indicateur de référence et sa stratégie de gestion sont identiques à ceux du FIA Maître.
MAIF RETRAITE CROISSANCE DURABLE et son Maître MAIF CROISSANCE DURABLE sont tous deux des Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIA).

Rappel des caractéristiques du Fonds Maître MAIF CROISSANCE DURABLE

Classification AMF : Actions de pays de la zone euro

Eligible au PEA

Objectif de gestion

L'objectif du Fonds est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'EURO STOXX 50 grâce à l'association d'analyses financières et extra-financières sur les sociétés cotées. Néanmoins, l'approche long terme dans laquelle s'inscrit l'objectif de gestion et la présence de valeurs n'appartenant pas à l'indice de référence peuvent induire des écarts de performance avec cet indice.

Indicateur de référence

La performance du Fonds peut être comparée à celle de l'indice action EURO STOXX 50. Ticker Bloomberg : SX5T Index
Il est calculé dividendes réinvestis.
L'indice EURO STOXX 50 est composé des 50 plus grandes et plus liquides capitalisations de la zone euro. Il a été créé avec une base 1000 le 31 décembre 1991.
Un certain nombre d'information (descriptif, cours, historiques, graphiques…) sur cet indice sont disponibles dans la presse (presse financière) et sur certains sites spécialisés (www.stoxx.com,…).

Stratégie de gestion

La stratégie d'investissement du FCP MAIF CROISSANCE DURABLE (Fonds d'Investissement à Vocation Générale « FIA ») consiste en une sélection de titres de sociétés cotées au sein d'un univers d'investissement large composé d'actions de la zone euro. Cet univers correspond aux membres de l'indice EURO STOXX qui comprend environ 300 sociétés cotées.

Dans ce cadre, le portefeuille est géré de manière active, avec des paris pris sur les valeurs. Ainsi, la répartition géographique et sectorielle du portefeuille est une résultante de l'ensemble des choix individuels de sociétés et peut différer sensiblement de l'indice de référence.
Le Fonds met en œuvre une approche fondée sur un agencement des analyses financières et extra-financières réalisées sur les sociétés composant l'univers d'investissement. Cet agencement permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Le portefeuille sera exposé entre 90% et 110% de son actif aux actions de la zone euro. Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, le Fonds ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice EURO STOXX 50. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

L'exposition du portefeuille sur ce type d'instruments n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

Profil des risques

Le profil de risque du FCP Nourricier est identique au profil de risque du Fonds Maître, comme défini ci-dessous :

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ils connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Au travers du FCP MAIF CROISSANCE DURABLE, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque actions et de marché
Le Fonds est exposé au minimum à 90% aux actions. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Fonds baissera.

Risque discrétionnaire
Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.
Le Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital
L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de taux
Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de change
Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC
La méthode retenue pour le calcul du risque global est identique à celle du Maître, soit la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE
Néant.

CHANGEMENT(S) A VENIR
Néant.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES
Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du groupe OFI, la Société OIS.
Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.
L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :
- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés.
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties »).
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre.
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :
- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un Fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le Fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :
- fournit le service d'exécution d'ordres ;
- collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe à l'adresse http://www.ofi-am.fr/inout/animations/espaceMIF.php toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF. Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF.

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DU FIA

Dans le cadre de la mise en application de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 et de la gestion de Fonds d'investissements alternatifs (FIA), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI. Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires et des membres du Directoire de la Société. Il n'intègre pas de représentant du personnel, la Société n'étant pas elle-même soumise à une telle obligation réglementaire ou statutaire.
Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants FIA, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des Fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque Fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété…).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traits aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients…

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :
Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 100k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (FIA, GFIA et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global. Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2016, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel (soit **231 personnes** bénéficiaires au 31 décembre 2016) s'est élevé à **24 157 205 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice : **19 023 705 euros, soit 78.75%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.

- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice : **5 133 500 euros, soit 21.25%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, **3 683 079 euros** concernaient les « cadres dirigeants» (soit **18 personnes** au 31 décembre 2016), **10 207 369 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des Fonds gérés (soit **78 personnes** au 31 décembre 2016).

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier exercice 2017

Economie

Sur le plan économique, la période a été marquée par une amélioration progressive de la conjoncture mondiale, et ce dans toutes les grandes zones.
Pourtant, le contexte politique a été très dense. Les investisseurs, qui avaient été surpris par le vote en faveur du Brexit, l'ont été une seconde fois avec l'élection inattendue de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Mais, à chaque fois, les marchés ont retenu que cela pouvait favoriser un scénario de reflation par une logique de relance budgétaire.
Ces doutes politiques ont finalement été totalement dissipés au printemps 2017, avec l'élection d'Emmanuel Macron en France.

Au final, les perspectives de croissance ont été révisées à la hausse. Le rythme a accéléré et le FMI s'attend ainsi à une croissance de près de 3,5% en 2017 et 2018. Cet exercice s'est caractérisé également par une grande synchronisation au plan mondial, il n'y a en effet pratiquement plus de pays en récession.
Aux États-Unis, la croissance a dépassé, dans un premier temps, le rythme de 3% avant de refluer en milieu d'année et d'accélérer à nouveau en fin de période, stimulée par le programme de baisse des impôts pour les entreprises et les ménages qui a été décidé en fin d'année. Au final, la croissance US de 2017 devrait dépasser 2% en fin de période.
La zone euro n'a pas été impactée par le Brexit et, au contraire, a surpris par son dynamisme avec des indicateurs avancés au plus haut depuis plusieurs années dans pratiquement tous les pays en fin d'année 2017. La croissance de la zone a ainsi dépassé le rythme de 2%, ce qui est considéré comme son rythme potentiel. Certains pays commencent à toucher les dividendes des réformes prises, comme l'Espagne qui tourne à plus de 3%.
Le Royaume Uni a, tout d'abord bénéficié de la baisse de la livre, avant de donner des signes de ralentissement sérieux en fin de période face à l'incertitude totale sur le scénario de Brexit. La croissance devrait toutefois se stabiliser autour de 1.5%.
Dans le reste du monde, les pays émergents se sont dans l'ensemble rétablis et les flux d'investissement sont largement revenus sur ces marchés. La Chine avait suscité le doute en 2015, avec une forte baisse du Yuan et des inquiétudes sur la bulle immobilière et de crédit. Finalement, sa croissance a été supérieure à la cible de 6,5% donnée par le gouvernement.
Parallèlement le Brésil et la Russie sont progressivement sortis de récession.

Taux d'intérêt

Dans ces conditions, les Banques Centrales ont maintenu des politiques accommodantes, mais ont commencé à préparer les marchés à l'imminence d'une stratégie de sortie. C'est la raison pour laquelle, les taux ont monté sur la période, mais dans des proportions limitées.
Le 10 ans allemand est passé d'un rendement négatif de -0.11% à 0.45% en fin de période. De même, le TNotes 10 ans US est passé de 1.59% à 2.40%. Ces tensions ont toutefois été limitées car les investisseurs étaient déjà dans l'ensemble positionnés pour une hausse des taux et par ailleurs, des programmes d'achats en zone euro ont asséché les marchés.
Les spreads périphériques se sont détendus au vu du contexte plus favorable. Les spreads « corporates » sont restés serrés et stables sur la période. Les obligations High Yield ont également nettement progressé, de 7.5% aux Etats-Unis et de 6.2% en Europe, portant les rendements à des niveaux de faiblesse inégalés pour cette classe d'actifs (2.2% sur le Gisement européen).
Les obligations émergentes ont été également recherchées avec, au final, des performances de 15.21% en monnaies locales et de 10.26% en devises fortes.
Les taux monétaires n'ont pas été modifiés en zone euro si bien que l'Eonia est resté en territoire négatif : sa performance sur l'exercice est de -0.36%. Aux États-Unis, la FED a également été très prudente dans sa stratégie de relèvement des taux directeurs : la cible pour les Fed Funds s'établit à 1,25/1.50% après trois relèvements de 25 points de base (bp).
Les obligations convertibles ont obtenu de belles performances, en liaison avec la performance des actions : 10% pour l'indice Monde (en dollars), +3.5% en Europe et +7% en Eurozone sur les meilleurs indices.

Sur les devises, le dollar a reculé contre la grande majorité des devises, notamment de 12% vis-à-vis de l'euro. Dans l'ensemble, les monnaies émergentes ont également progressé contre le dollar, mais dans des proportions beaucoup plus limitées qu'au cours des mois précédents : par exemple, le réal brésilien s'est stabilisé contre le dollar après avoir gagné plus de 25% depuis ses points bas de début 2016. Le peso mexicain a suivi le même cheminement avec une progression de 5% sur l'exercice. Notons la stabilité du RMB, la devise chinoise, contre le dollar durant la période. En Europe, la baisse de la livre s'est atténuée et ne perd que 4.5% contre l'euro sur la période.

Les marchés actions ont bénéficié de l'amélioration économique et de la baisse de la prime de risque politique.
En effet, les résultats des entreprises ainsi que les perspectives données par leurs dirigeants ont encouragé les investisseurs. Pour la première fois depuis quelques années, les analystes ont donc révisé à la hausse leurs estimations.
De ce fait, les performances des marchés actions sont très bonnes sur la période : +9% pour l'indice des actions internationales (en euros), +22% à Wall Street (en dollars) où tous les grands indices ont battu des records historiques : +12.5% pour les actions de la zone euro, +13% pour le CAC 40, +21% pour les actions émergentes (en euros).

Le style croissance a continué à surperformer notamment grâce aux valeurs technologiques aux États Unis. A noter également la performance des actions chinoises, cotées localement, qui progressent également de près de 25% en divises locales.
Enfin, concernant les matières premières, l'or affiche sur la période une hausse de près de 13% (en dollars) et le pétrole est resté stable, à près de 60 dollars sur le WTI en début comme en fin de période.

Gestion

Principales contributions à la performance de l'Eurostoxx 50 sur l'exercice :

Contributions positives	Contributions négatives
Allianz	Fresenius SE
LVMH	Total
Unilever	Deutsche Telekom

MAIF Retraite Croissance Durable est Nourricier du Fonds MAIF Croissance Durable.

MAIF Croissance Durable est un Fonds de développement durable. Les notions de développement et de croissance durables visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers. Le Fonds a un univers d'investissement correspondant aux membres de l'Eurostoxx soit un gisement d'environ 300 valeurs, tout en conservant comme indice de référence l'Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis.

Le Fonds Maître exerce les droits de vote attachés aux titres qu'il détient afin de défendre, aux assemblées générales des sociétés cotées, les problématiques extra-financières. En plus de ses votes, le Fonds participe aux démarches de la SICAV Proxy Active Investors. Cette SICAV est un OPCVM d'initiative pour l'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées européennes. Son objectif est d'inciter des sociétés de l'indice CAC 40 à appliquer des stratégies favorables aux intérêts de tous, par l'instauration d'un dialogue avec les entreprises et par ses votes et ses initiatives lors des assemblées générales des actionnaires (dépôts de résolutions).

Les opérations de bourse réalisées au cours de l'année ont répondu à la fois aux évolutions trimestrielles des évaluations ESG réalisées par l'équipe interne ISR et aux choix de gestion opérés dans l'environnement de maîtrise des risques défini par le process (nombre lignes, déviations sectorielles, représentativité de l'indice de référence, taux minimum d'investissement en titres vifs).

Ainsi, au cours du premier semestre, le Fonds s'est allégé sur Unilever suite à une publication de résultats décevante (évolution négative des volumes et absence de catalyseurs). LVMH a été renforcé sur sa publication de résultats de bonne facture (croissance organique soutenue par le « retour » du consommateur chinois) et une position a été initiée sur Adidas (solides fondamentaux) afin de réduire la sous pondération sur le titre. On peut également noter l'entrée de la société GEA fait à l'actif du portefeuille sur plusieurs catalyseurs identifiés : une accélération attendue de la croissance en 2017 entre +4/+6%, un programme de réduction de coûts "Fit for 2020" devant amener la marge du groupe à 13-16% et un retour à l'actionnaire possible (1Mds d'euros de cash disponible). Sur le long terme, GEA devrait bénéficier de tendances positives que sont la croissance de la population mondiale (pays émergents notamment), l'urbanisation et le poids croissant de l'enjeu santé dans le secteur agroalimentaire. Enfin, un léger ajustement a été réalisé au sein des télécoms au travers de prises de bénéfices partielles sur Telefonica Deutschland et d'un renforcement sur Orange. L'opérateur allemand a bénéficié d'un mouvement de consolidation d'acteurs du secteur tandis qu'Orange présente un retard en termes de performance boursière par rapport à ses pairs et une valorisation relative attractive. Par ailleurs, la pondération de BBVA se voit allégée compte tenu de son beau parcours boursier depuis le début de l'année. Consécutivement, une ligne en Unicredit est constituée à l'approche de la sortie de crise du secteur bancaire italien. Unicredit a réalisé avec succès sa dernière augmentation de capital et offre une sous valorisation comparée aux autres grandes banques de la zone euro.

Au cours de l'été, Vivendi (passage en catégorie sous surveillance en ESG résultant du conflit social au sein d'i-télé) et ProsiebenSat (évolution décevante des revenus publicitaires TV) quittent l'actif net du Fonds. Une position en Relx est initiée : la société affiche une croissance organique résiliente alimentée par des tendances long terme concernant le traitement de l'information et de la donnée dans les domaines des sciences notamment. Unilever est légèrement renforcé sur une approche de plus en plus convaincante sur des enjeux ESG clefs : suspension de l'approvisionnement en huile de palme provenant de déforestation, engagement en matière de lutte contre le réchauffement climatique (réduction de l'empreinte environnementale des produits, recours aux énergies renouvelables dans toutes ses usines en 2030) et critères nutritionnels des produits.

Sur le dernier trimestre de l'année, un allégement sur Peugeot est effectué dans la continuité des fuites dans la presse sur les conclusions du rapport de la DGCCRF. Simultanément, Valeo intègre la composition de l'OPCVM pour profiter des fortes positions du groupe dans les solutions pour véhicules électriques. MAIF Croissance Durable s'est séparé de ses lignes Vinci et Carrefour qui passent en « sous surveillance » en ESG de par l'extinction d'un bonus sur les outils de pilotage. AholdDelhaize fait son apparition dans le portefeuille à la suite de la baisse liée aux craintes exagérées de nouveaux entrants tel Amazon et de pression sur les prix aux Etats-Unis. Au sein des médias,

renforcement de Relx dans le cadre de la maîtrise des déviations sectorielles prévues par le process de gestion. Pour les mêmes raisons CRH et Saint-Gobain voient également leur pondération accrue.

Enfin, en cours d'année, sur un plan tactique, quelques opérations en parts de l'ETF Ishare Core Eurostoxx 50 ont permis d'accroître l'exposition globale du FCP au marché action sur des niveaux de 3 445 points de l'Eurostoxx 50 (proches de supports techniques) et de réduire cette même exposition sur des niveaux de 3 500 points (proximité de résistances).

Depuis décembre 2016, MAIF Retraite Croissance Durable satisfait au cahier des charges du label ISR gouvernemental. Les sociétés de gestion dont les Fonds bénéficient de ce label s'engagent en particulier à définir des objectifs, illustrés par le calcul d'indicateurs mesurables, en matière d'environnement, de politique sociale et de gouvernance des entreprises financées. Le label ISR concourt ainsi à une transparence renforcée des Fonds ISR et sont régulièrement contrôlés.

Au regard de son profil ISR, le Fonds a été en moyenne sur l'année composé à plus de 70% de sociétés « leader » ou « impliqué », c'est-à-dire d'entreprises jugées parmi les plus actives dans la prise en compte des enjeux ESG dans leur secteur respectif. Dans l'indice, cette proportion s'est élevée en moyenne à 45% environ. Le Fonds n'a détenu aucune valeur « sous surveillance », catégorie présente à 15% en moyenne dans l'Eurostoxx 50.

Principales contributions à la performance du portefeuille sur l'exercice :

Contributions positives	Contributions négatives
LVMH	TechnipFMC
Allianz	ProSiebenSat1
Teleperformance	Inditex

Entre les 30 décembre 2016 et 29 décembre 2017, la valeur liquidative de la part C affiche une hausse de 11.04% pour valoir 20.01 euros tandis que l'Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis s'apprécie de 9.15% à 7 048.52 points. Le FCP enregistre une surperformance sur l'exercice dans un marché qui a fait la part belle aux valeurs petites et moyennes valeurs. L'effet sélection a été le principal moteur de l'écart de performance du Fonds par rapport à son indice notamment au travers des secteurs de la chimie, des banques, de l'agroalimentaire et des télécoms, générant chacun d'eux de 45 à 100 points de base de contributions relatives positives. Ainsi, le portefeuille a bénéficié à la fois des parcours boursiers de convictions telles DSM, Akzo Nobel (cible d'OPA/revue stratégique), KBC, Natixis, Intesa et Heineken mais également de contre-performances de membres de l'indice absents ou significativement sous pondérés à son actif tels BASF, Société Générale, Ab Inbev et Deutsche Telekom et Telefonica.

A l'inverse, les positionnements au sein des produits ménagers et de soin personnel se sont révélés pénalisants du fait, entre autre, du manque à gagner généré par la sous pondération sur Unilever et du parcours décevant de la conviction Amer Sports.

Au 29 décembre 2017, le taux d'exposition au marché actions du Fonds Maître atteint les 97.71%.

COMMENTAIRES ISR DU FONDS MAITRE MAIF CROISSANCE DURABLE

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (Art 173 de la Loi 2015-992 relative à la transition énergétique et Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015)

Informations relatives à l'entité

Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin décembre 2017

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	93.5%	93.5%	100%
OPC et disponibilités	6.6%	6.3%	95.9%
TOTAL	**100%**	**99.7%**	

Émetteurs privés

Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR

Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques

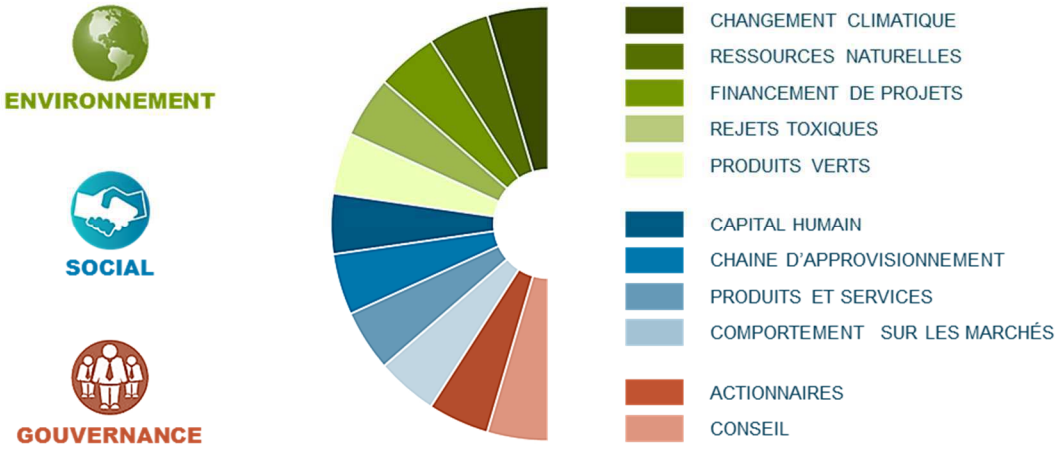

Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.

- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.

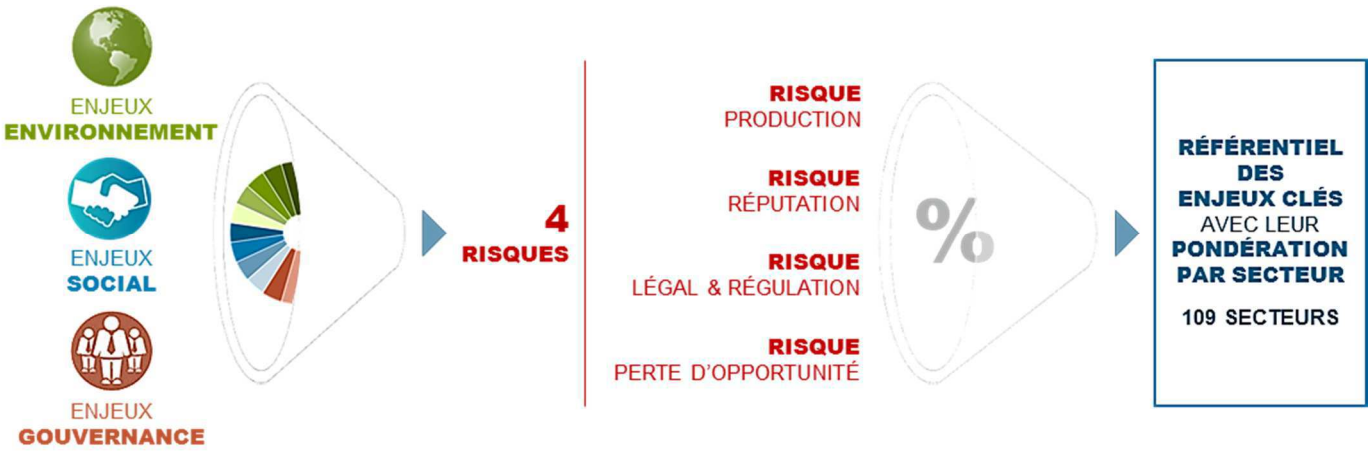

Critères environnementaux liés au changement climatique

Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
    - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
    - Les risques de sécheresse
    - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
    - L'impact de l'activité sur l'eau
        - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus…
    - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
    - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
    - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
    - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices…
    - Efforts d'amélioration de l'efficience énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
    - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières…) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
    - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
    - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
    - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
    - Énergies renouvelables,
    - Bâtiments éco-conçus,
    - Technologies améliorant l'efficience énergétique,
    - Solutions de recyclage
    - Chimie verte…

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, VIGÉO, PROXINVEST, REPRISK.
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE…
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats…)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct…)

Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 15 % des émetteurs de l'univers.

Les autres émetteurs sont répartis en 4 catégories représentant chacune 21% du nombre d'émetteurs

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 29 décembre 2017

A fin décembre 99.7% de l'encours était couvert par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :

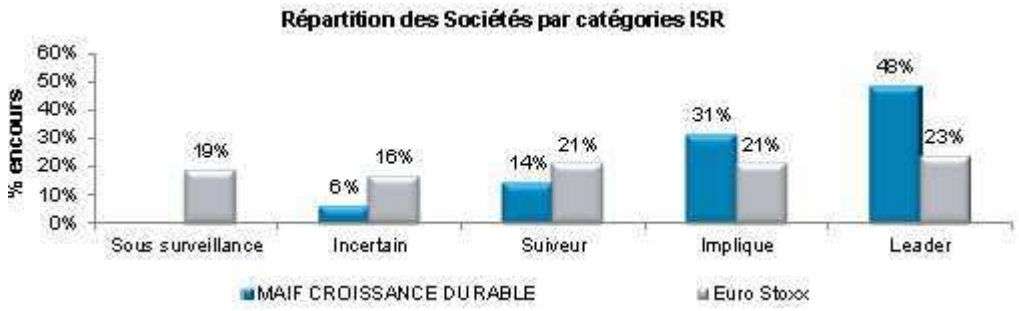

Source : OFI AM au 29/12/2017

Appréciation des risques ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance »** du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

Analyses des controverses ESG

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

L'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

Évaluation de l'empreinte carbone : Émissions financées

Mode de calcul : $\textit{Encours détenu} \times \frac{\textit{Total des émissions carbone de la société}}{\textit{Total du passif de la société}}$

Estimation des émissions financées (au 29/12/2017) : 121.9 tonnes équivalent C02

Disponibilité de l'information : 99% de l'encours du portefeuille

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses…
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions…,

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises

INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement

Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non Fonds par Fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mise en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site (https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement.pdf).

Les actions d'engagement portent sur :

- les émetteurs dont l'évaluation de la prise en compte des enjeux de RSE révèle un retard par rapport à ses pairs (émetteurs de la catégorie ISR « Sous Surveillance » ;
- les émetteurs qui font l'objet de controverses importantes, lorsque des informations complémentaires peuvent être utiles à l'analyse ESG (notamment informations sur les mesures prises pour éviter le renouvellement de telles controverses).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-de-vote.pdf).

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Au cours de l'exercice, les votes ont été exercés lors de 64 Assemblées Générales

Nombre de ..	Période
AG où nous avons exercé nos droits de vote	64
AG avec au moins un vote Contre ou Abstention	55
Résolutions votées	947
Résolutions votées Contre ou Abstention	242
Résolutions déposées ou co-déposées avec d'autres actionnaires	0
Résolutions déposées par des actionnaires que nous avons soutenues (vote Pour)	0

Orientation des votes

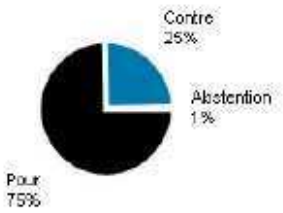

INFORMATIONS RELATIVES AU FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs non liquides.
La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des Fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des Fnds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel

Le risque du Fonds se situe en date du **29 décembre 2017** au niveau [**6**] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Au travers du FCP MAIF CROISSANCE DURABLE, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque actions et de marché
Le Fonds est exposé au minimum à 90% aux actions. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Fonds baissera.

Risque discrétionnaire
Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital
L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de taux
Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de change
Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Levier du Fonds au 29 décembre 2017

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- méthode brute [**100.08%**]
- méthode de l'engagement [**100.16%**]

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Au 29/12/2017, nous ne détenions aucune position de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts).

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change :	Pas de position au 29/12/2017
Taux :	Pas de position au 29/12/2017
Crédit :	Pas de position au 29/12/2017
Actions – CFD :	Pas de position au 29/12/2017
Commodities :	Pas de position au 29/12/2017

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2017, le FCP n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**11 980 024,19**	**10 843 172,07**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**11 980 024,19**	**10 843 172,07**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 980 024,19	10 843 172,07
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**-**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	**424,43**	**-**
Liquidités	424,43	-
Total de l'actif	**11 980 448,62**	**10 843 172,07**

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	**11 895 793,41**	**7 067 514,90**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**138 215,90**	**3 820 401,91**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-58 336,18**	**-49 093,24**
Total des capitaux propres	**11 975 673,13**	**10 838 823,57**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**4 775,49**	**4 338,82**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 775,49	4 338,82
Comptes financiers	**-**	**9,68**
Concours bancaires courants	-	9,68
Emprunts	-	-
Total du passif	**11 980 448,62**	**10 843 172,07**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**-**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	8,71	-
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**8,71**	**-**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**-8,71**	**-**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	58 719,68	86 870,16
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-58 728,39**	**-86 870,16**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	392,21	37 776,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-58 336,18**	**-49 093,24**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour. Le calcul de la valeur liquidative du FCP s'effectue sur la base des cours de clôture de la séance de bourse du jour J et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

OPC

Les titres en portefeuilles sont des parts de FCP Maître MAIF Croissance Durable et sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,60% TTC ; tout OPC inclus.
Toutefois, le taux des frais de gestion fixes avec les frais indirects ne peut être supérieur à 1,20% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 0,60% TTC.
Toutefois, le taux des frais indirects avec les frais de gestion fixes ne peut être supérieur à 1,20% TTC.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées;

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2017	30/12/2016
Actif net en début d'exercice		**10 838 823,57**	**19 642 850,57**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		135 453,20	29 393,38
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-203 560,64	-8 877 500,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		137 571,21	3 828 670,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-7,20	-
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		1 126 121,38	-3 697 720,27
Différence d'estimation exercice N	6 183 653,03		
Différence d'estimation exercice N - 1	5 057 531,65		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-58 728,39	-86 870,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**11 975 673,13**	**10 838 823,57**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	424,43	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	424,43	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2017
Créances	
Total créances	**-**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-4 775,49
Total dettes	**-4 775,49**
Total	**-4 775,49**

Souscriptions rachats

Parts émises	6 966,7258
Parts rachetées	9 872,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010091645	MAIF CROISSANCE DURABLE	558 249,0302	21,46	11 980 024,19

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-58 336,18	-49 093,24
Total	**-58 336,18**	**-49 093,24**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-58 336,18	-49 093,24
Total	**-58 336,18**	**-49 093,24**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	138 215,90	3 820 401,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**138 215,90**	**3 820 401,91**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	138 215,90	3 820 401,91
Total	**138 215,90**	**3 820 401,91**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Actif net					
en EUR	11 975 673,13	10 838 823,57	19 642 850,57	17 464 052,36	17 175 333,02
Nombre de titres					
Parts	598 445,9295	601 351,2037	1 129 675,7549	1 129 675,7549	1 130 418,8872
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	20,01	18,02	17,38	15,45	15,19
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	0,13	6,27	-0,04	-0,04	-0,04(1)

(1) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			**-**	**-**
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**11 980 024,19**	**100,04**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 980 024,19	100,04
MAIF CROISSANCE DURABLE	EUR	558 249,0302	11 980 024,19	100,04
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**-**	**-**
Dettes			**-4 775,49**	**-0,04**
Comptes financiers			**424,43**	**0,00**
ACTIF NET			**11 975 673,13**	**100,00**

aplitec

Société d'expertise comptable
Ordre régional Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale Paris

MAIF RETRAITE CROISSANCE DURABLE

Fonds Commun de Placement

OFI ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 29 DECEMBRE 2017

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP Maif Retraite Croissance Durable relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'évaluation du portefeuille a été effectuée en conformité avec les méthodes décrites dans l'annexe. Nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes, et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX PORTEURS DE PARTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion du fonds et dans les autres documents adressés aux les porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction de la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion du fonds.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 1er mars 2018
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par

Bruno DECHANCÉ